

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE LA MINERVE

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de La Minerve, convoquée par le maire, M. Jean Pierre Monette, pour être tenue au 91, chemin des Fondateurs à La Minerve, le lundi 13 mai 2019 à 19 h, où il sera pris en considération les sujets suivants :

ORDRE DU JOUR

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 MAI 2019

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance extraordinaire du 13 mai 2019;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Constatation de la régularité de la séance et validation de l'avis de convocation;
4. Présentation du rapport financier 2018;
5. Période de questions;
6. Levée de la séance.

Le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec et à laquelle séance sont présents Mmes les conseillères Hélène Cummings et Ève Darmana et MM. les conseillers Jacques Bissonnette, Mark D. Goldman et Michel Richard formant quorum du conseil de la Municipalité de La Minerve et siégeant sous la présidence de M. le maire Jean Pierre Monette.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Suzanne Sauriol, assiste à la séance.

Est absent au cours de la présente séance, M. le conseiller Marc Perras.

(1.)
2019.05.119

CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 MAI 2019

Le quorum étant constaté, il est 19 h.

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings
APPUYÉ par le conseiller Jacques Bissonnette
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que la séance extraordinaire du 13 mai 2019 soit ouverte.

ADOPTÉE

(2.)
2019.05.120

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings
APPUYÉ par la conseillère Ève Darmana
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 13 mai 2019 tel que présenté aux membres du conseil.

ADOPTÉE

(3.)
2019.05.121

CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE ET VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings
APPUYÉ par le conseiller Mark D. Goldman
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que l'avis de convocation ait été fait conformément à l'article 156 du Code municipal du Québec.

ADOPTÉE

(4.)
2019.05.122

PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER 2018

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings
APPUYÉ par le conseiller Michel Richard
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'accepter le rapport financier annuel et le rapport du vérificateur pour l'année 2018, tel que présenté par monsieur Patrice Forget de la firme Amyot Gélinas, SENC.

REVENUS		
	2017	2018
Taxes	3 558 850 \$	3 632 983 \$
Paiements tenant lieu de taxes	89 826 \$	90 032 \$
Transferts	494 275 \$	558 323 \$
Services rendus	340 783 \$	644 120 \$
Imposition de droits	158 294 \$	217 085 \$
Amendes et pénalités	23 027 \$	29 946 \$
Intérêts	24 629 \$	31 633 \$
Autres revenus	490 797 \$	381 835 \$
TOTAL REVENUS	5 180 581 \$	5 585 957 \$
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		
	2017	2018
Administration générale	897 509 \$	942 736 \$
Sécurité publique	576 677 \$	666 240 \$
Transport	1 563 696 \$	1 504 365 \$
Hygiène du milieu	740 724 \$	936 777 \$
Santé et Bien-être	2 500 \$	2 878 \$
Aménagement, urbanisme et développement	163 976 \$	159 398 \$
Loisirs et culture	508 464 \$	610 662 \$
Frais de financement	47 564 \$	48 272 \$
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 501 110 \$	4 871 328 \$
	2017	2018
Remboursement de la dette à long terme	486 560 \$	301 851 \$
Produit de cession		
Perte de cession	-95 052 \$	
Réduction de valeur	-137 465 \$	-48 352 \$
Activités d'investissement	262 793 \$	158 048 \$
Surplus (déficit) accumulé non affecté	-11 854 \$	-95 119 \$
Surplus accumulé affecté	-212 248 \$	-281 016 \$
Réserve financière et fonds réservés	38 335 \$	25 624 \$
TOTAL	331 069 \$	61 036 \$

SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	348 402 \$	653 593 \$
Montant réservé pour infrastructure futur		308 000 \$
SURPLUS DE L'EXERCICE		345 593 \$

ADOPTÉE

(5.) **PÉRIODE DE QUESTIONS**

(6.)
2019.05.123 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Jacques Bissonnette
 APPUYÉ par le conseiller Mark D. Goldman
 ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que la séance soit levée à 19 h 10

ADOPTÉE

 Suzanne Sauriol
 Directrice générale et
 secrétaire-trésorière

 Jean Pierre Monette
 Maire

Je soussignée, Suzanne Sauriol, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées par le conseil municipal aux termes des résolutions adoptées dans ce procès-verbal.

 Suzanne Sauriol
 Directrice générale et secrétaire-trésorière